Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_41-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 19 FEVRIER 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
SUBVENTION A L'ASSOCIATION COURIR A LANESTER/TRAIL DES PIRATES - ANNEE 2026

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 FEVRIER 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 29

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
Mme MORELLEC. M. LE BLE. Mme DUMONT. M. PERON. Mme LE MOEL-RAFLIK. M. JUMEAU. Mme PEYRE. M. JESTIN. Mme SORET-CELLE. M. LE GUENNEC. M. LEGEAY. Mme BONDON. M. GARAUD. Mme LE GAL. M. CILANE. Mme DUVAL. Mme RIOU. M. COQUELIN. Mme BUSSENEAU. Mme LE HUEC. Mme LOPEZ-LE GOFF. Mme HEMON. M. ALLENO. Mme LE BORGNIC. M. FLEGEAU. M. MEGEL. Mme GALAND. M. HENAFF.

Absents excusés :
Mme LE BOEDEC donne pouvoir à Mme DUMONT
M. LEBLOND donne pouvoir à Mme MORELLEC
M. CHAMBELLAND donne pouvoir à M. PERON
Mme LE COZ donne pouvoir à Mme LE BORGNIC
Mme MAHO
M. SCHEUER

Mme RIOU est élue secrétaire de séance pour la présente session.

L'association Courir à Lanester a organisé le Trail des pirates le dimanche 25 janvier 2026.

Plus de 500 coureurs ont participé à cette édition.

Le budget prévisionnel de cette manifestation était estimé à 3 650 € (Poste de secours, les lots et la gestion de la course).

Le financement est assuré par les inscriptions pour un montant de 3 450€ et la subvention de 200 € demandée à la Ville.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_41-DE

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget 2025

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses art. L 1111-2 et L2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission Affaires sportives du 28 janvier 2026,

Considérant la demande de l'association Courir à Lanester,

Considérant la politique de la ville en faveur de la jeunesse et du soutien aux manifestations sportives

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article Unique : ATTRIBUE une subvention de 200€ à l'association Courir à Lanester pour l'organisation du Trail des pirates 2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★